AR Prefecture

047-200068930-20250925-2025D102DSTE-DE Reçu le 30/09/2025 Publié le 30/09/2025

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 Avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

Extrait du Registre des Délibérations

Conseil Communautaire, Séance du : 25 septembre 2025 L'an Deux Mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 19 septembre 2025 s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président

Membres titulaires présents:

Mesdames, Messieurs:

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUÉE Yann, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CHARBONNIER Simon, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, GARGOWITSCH Sophie, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LESTIEU Daniel, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, THÉLIOL Jean-Jacques, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s):

Mesdames, Messieurs: ALBASI Maxime, GUÉRIN Gilbert, MUCHA Jean-Luc, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, QUEYREL Jean-Marie, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques

Monsieur LE CORRE José procuration à Monsieur ALLEMAND Pierre

Monsieur LE MANACH Jean-Louis procuration à Monsieur CAMINADE Didier

Madame TALET Marie-Lou procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis

Monsieur GRASSET Éric procuration à Madame LAFON Nadine

Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane

Madame TORO Viviane procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François

Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc

Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier

Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine procuration à Monsieur AMBROISE Philippe

Monsieur PAILLAS Lionel procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques

Madame GRIFFEILLE Martine procuration à CONGÉ Marie-Yvonne

Monsieur BORIE Daniel procuration à Madame GARGOWITSCH Sophie

Conseillers en exercice: 50

Secrétaire de Séance :

Présents (titulaires et suppléants) : 30

GARGOWITSCH Sophie | Pouvoir(s): 13

Votants: 43

N°2025D102DSTE: PARTENARIAT AVEC LE SYDED DU LOT POUR L'ACCES AUX DECHETTERIES DE MONTAYRAL DE TOURNON D'AGENAIS DES HABITANTS DES COMMUNES DE MAUROUX, SAINTMATRE, SAUX ET SOTURAC

Monsieur Jean-François SÉGALA, Vice-Président, rappelle que la délibération autorisant la signature de la convention de partenariat liant Fumel Vallée du Lot et SYDED du Lot et autorisant les usagers de

AR Prefecture

047-200068930-20250925-2025D102DSTE-DE Reçu le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

quatre communes du SYDED du Lot (Mauroux, Saint-Matré, Saux, Soturac) à accéder aux déchetteries de Montayral et de Tournon d'Agenais a été approuvée en date du 15 novembre 2018.

Les tarifs de cette prestation et les modalités de facturation ayant évolué, le SYDED du Lot nous a sollicité pour renouveler ce partenariat.

Il rappelle que la participation du SYDED avait été fixée par la délibération n°2015B-53 du 23 avril 2015 à 16,20 € par habitant et par an. En contrepartie du service rendu et pour assurer les frais de fonctionnement ainsi que l'amortissement des investissements pour les déchetteries de Tournon d'Agenais et de Montayral.

Il est proposé à l'assemblée de reconduire ce partenariat en prenant en compte l'évolution tarifaire votée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot en date du 30 septembre 2024 et d'appliquer le tarif de l'abonnement déchetteries « usagers extérieurs » aux usagers des quatre communes concernées s'étant inscrits auprès de nos services.

Pour les exercices suivants, le tarif appliqué sera fixé par le Conseil Communautaire de Fumel Vallée du Lot. Il sera communiqué au SYDED du Lot au minimum un mois avant la date échéance de la présente convention.

Cette convention est applicable du 1^{er} janvier au 31 décembre, pour une durée de 1 an renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Monsieur le Vice-Président invite l'Assemblée à prendre connaissance de ladite convention et lui demande de se prononcer sur cette affaire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- 1°) Valide le tarif de l'abonnement déchetteries « usagers extérieurs » pour les habitants des communes de Mauroux, Soturac, Saint-Matré et Saux, pour l'accès aux déchetteries de Montayral et de Tournon d'Agenais ;
- 2°) Précise que la demande de paiement se fera semestriellement et sera adressée au SYDED du Lot ;
- 3°) Précise que les recettes résultantes seront imputées à l'article 706 (section fonctionnement) ;
- 4°) Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le 25 septembre 2025

La Secrétaire de séance,



Le Président,

Didier CAMINADE

Sophie GARGOWITSCH

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 30 septembre 2025

Reçu en Préfecture le : 30 septembre 2025

Publié ou Notifié le : 30 septembre 2025
